



# Commune de LA VILLE DU BOIS (91)

## CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20 mars 2012

### PROCÈS-VERBAL

L'an deux mille douze le vingt mars à dix-neuf heures et quinze minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la Présidence de Monsieur Jean-Pierre MEUR, Maire.

Date de convocation et d'affichage	
<b>14 mars 2012</b>	
Nombre de Conseillers :	
En exercice :	29
Présents :	23
Votants :	25

#### **Présents :**

JP. MEUR, **Maire**

M. BRUN, A. BERCHON, M. PEUREUX, F. DELATTRE, M. VINOLÈS, J. VINOLÈS, M. CHARLOT,  
**Adjoints**

MM. PRÉVEL, M. BOURDY, J. CARRÉ, A. PEREZ, N. MICHARD, JP. LE DUIGOU, F. BILLARD,  
N. ONILLON, M. OSSENI, C. DERCHAIN, E. CIRET, C. THIROUX, M. GESBERT, P. GUYMARD,  
V. PUJOL, **Conseillers**

#### **Absents représentés :**

MC. MORTIER            pouvoir à            C. DERCHAIN  
G. JOUSSE            pouvoir à            MM. PREVEL

**Absents:** N. LEBON, JP. MIROTES, C. PASCOAL, S. BOCH.

**Régine DONNEGER**, Directrice Générale des Services Municipaux.

**Secrétaire de séance** J. VINOLÈS

**Monsieur le Maire** après avoir fait l'appel et constaté que le quorum était atteint, ouvre la séance à 19h15.

**Monsieur VINOLÈS** est désigné secrétaire de séance.

**Monsieur le Maire** propose l'approbation du procès-verbal de la séance du 31 janvier 2012.

Aucune remarque n'étant formulée,

**LE PROCÈS VERBAL EST ADOPTÉ A L'UNANIMITE.**

## Débat d'Orientation Budgétaire : « Commune et Assainissement »

**Monsieur BRUN** propose une synthèse du contenu de la note transmise aux conseillers municipaux, pour la présentation du Débat sur les Orientations Budgétaires 2012.

Une première partie sera consacrée aux résultats de l'exercice 2011, une seconde annoncera les prévisions 2012, élaborées dans le contexte économique financier et législatif actuel. Les impacts liés à notre appartenance à la communauté d'agglomération Europ'Essonne et les grandes orientations pour 2012 pour la commune et le budget assainissement.

### BUDGET COMMUNE

- **Résultats budgétaires 2011 :**

#### Fonctionnement dépenses

Libellé	Prévu 2011+DM	Mandats émis en 2011
Charges à caractère général	2 248 043,76 €	2 164 733,77 €
Charges de personnel et frais assimilés	4 631 740,76 €	4 624 171,72 €
Autres charges de gestion courante	644 737,89 €	634 339,28 €
Atténuation de produits	35 588,00 €	35 588,00 €
Charges financières	363 460,27 €	361 323,01 €
Charges exceptionnelles	1 000 €	240,19 €
Dotations aux amortissements et provisions	123 855,43 €	179 593,70 €
Virement à la section d'investissement	1 621 824,13 €	---
<b>TOTAL DÉPENSES</b>	<b>9 670 250,24 €</b>	<b>7 999 989,67 €</b>

#### Fonctionnement recettes

Libellé	Prévu 2011+DM	Titres émis en 2011
Produits des services, du domaine	789 594,00 €	815 776,63 €
Impôts et taxes	6 522 337,00 €	6 599 842,33 €
Dotations et participations	2 017 171,00 €	1 965 628,46 €
Autres produits de gestion courante	46 900,00 €	44 581,39 €
Atténuation de charges	110 385,76 €	136 970,29 €
Produits financiers	6,00 €	6,00 €
Produits exceptionnels	10 010,00 €	70 305,38 €
Opérations d'ordre	173 846,48 €	€
<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>9 670 250,24 €</b>	<b>9 633 110,48 €</b>

## Résultat

Fonctionnement	Budget Primitif 2011	Dépenses / Recettes réalisées
Dépenses	9 670 250,24 €	7 999 989,67 €
Recettes	9 670 250,24 €	9 633 110,48 €
<b>EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT 2011</b>		<b>1 633 120,81 €</b>

## Investissement

Investissement	Budget primitif 2011	Dépenses et recettes réalisées	RAR au 31/12/11
Dépenses	7 257 798,72€	3 642 118,98 €	1 758 603,58 €
Dont reprise déficit 2010	1 487 475,28 €		---
Recettes	7 257 798,72€	3 927 035,22 €	1 337 634,00 €
<b>Déficit d'investissement</b>		<b>1 284 916,24 €</b>	<b>420 969,58 €</b>
<b>Reprise déficit 2010</b>		<b>1 487 475,28 €</b>	
<b>Déficit de clôture 2011 - Investissement</b>		<b>1 202 559,04 €</b>	

## Résultat de clôture

RESULTAT DE CLOTURE 2011	
Excédent de fonctionnement	1 633 120,81€
Déficit d'investissement	1 202 559,04 €
Excédent constaté	430 561,77 €
RAR au 31.12.11 déficit de clôture de	420 969,58 €
Auquel il convient d'ajouter l'excédent de clôture 2011	430 561,77 €
<b>Résultat constaté en tenant compte des restes à réaliser - excédent</b>	<b>9 592,18 €</b>

**Monsieur BRUN** constate qu'au regard de l'excédent de fonctionnement, les finances de la commune sont saines et qu'avec un résultat excédentaire de 9 592,18€ sur un budget de 9 millions, l'exécution du budget a été bien suivie.

- **Orientations budgétaires 2012**

### Rappel du contexte économique :

#### 1. Situation globale

Fort ralentissement de la zone euro  
Faible croissance en France  
Tension sur l'offre de crédit

#### 2. Les mesures pour 2012

Revalorisation des bases de la fiscalité locale de 1,8 %  
Gel des dotations de l'Etat par habitant sur les bases 2010

Incertitudes sur les subventions

Création du FPIC (Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales)

Augmentation du taux de TVA sur certains produits

**Rappel du contexte législatif :**

Au 1/01/2011, 157 logements aidés, soit 6,09 %

Il manque 358 logements dont 15 pour la période 2008-2011

Conséquences :

- Pénalités
- Contrat de mixité sociale
- Difficulté d'accès aux subventions Région et Département

Il est prévu de construire sur la période 2011-2013 environ 80 logements dont 56 imposés au titre du contrat triennal 2011-2013

**Impact financier de la Communauté d'Agglomération Europ'Essonne**

1. Attribution compensation
2. Dotation de solidarité communautaire
3. Fonds de péréquation intercommunale
4. Fonds de concours

La Ville du Bois est concernée pour la navette et pour la liaison douce St Eloi

5. Autres actions CAEE

Portage des repas le week-end

Subvention aux activités culturelles (rencontres du jazz)

Soutien à la production de logements aidés

**Orientations budgétaires 2012 - Commune**

Proposition pour budget de fonctionnement

Recettes :

**Maintien des taux de la fiscalité directe**

Maintien du quotient familial

Augmentation du prix des services

<b>Section de fonctionnement - Recettes</b>				
Libellé	prévu 2011	Titres émis en 2011	Prévisionnel 2012	Observations
Produits des services, du domaine	789 594.00 €	815 776.63 €	869 030.00 €	Part. familles – rest. scolaire Accueil loisirs – école de musique – Rembt CISPD
Impôts et taxes	6 522 337.00€	6 599 842.33 €	7 025 387.00 €	Fiscalité + remboursement Europ'Essonne + droit de mutation
Dotations et participations	2 017 171.00 €	1 965 628.46 €	1 762 418.00 €	Subvent. départ. /CAF Dotations Etat
Autres produits de gestion courante	46 900.00 €	44 581.39 €	42 900.00 €	Gestion locative biens communaux
Atténuation de charges	110 385.76 €	136 970.29 €	85 000.52 €	Rembt sur rémunération du personnel
Produits financiers	6 €	6,00€	---	
Produits exceptionnels	10 010.00 €	14 567.11 €	15 010.00 €	Remboursement assurance
Opérations d'ordre – reprise sur amortissement	173 846.48 €	173 846.48€	173 846.48	
Opérations d'ordre		53 838.27		Régul. Vente de véhicule
<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>9 670 250.24 €</b>	<b>9 806 956. 96 €</b>	<b>9 973 592.00 €</b>	

## Dépenses:

<b>Section de fonctionnement - Dépenses</b>				
Libellé	Prévu 2011	Mandats émis en 2011	Prévisionnel 2012	Observations
Charges à caractère général	2 248 043.76 €	2 164 733.77 €	2 135 685.58 €	Alimentation, téléphone, eau, gaz, électricité entretien bâtiments, assurances, transport,...
Charges de personnel et frais assimilés	4 631 740.76 €	4 624 171.72 €	4 780 110.00 €	+ 3,38%
Autres charges de gestion courante	644 737.89 €	634 339.28 €	637 993.00 €	Versement de subventions, syndicats, indemnités des élus
Atténuation de produits	35 588.00 €	35 588.00 €		Solde Saulx les Chartreux
Charges financières	363 460.27 €	361 323.01 €	364 337.68 €	Remboursement dette, intérêts
Charges exceptionnelles	1 000.00 €	240.19 €	20 500 €	Titres annulés sur exercice antérieur,...
Dotations aux amortissements et provisions	123 855.43 €	179 593.70 €	127 468.74 €	
Virement à la section de fonctionnement	1 621 824.13 €	---	1 907 497.00 €	
<b>TOTAL DÉPENSES</b>	<b>9 670 250.24 €</b>	<b>7 999 989.67 €</b>	<b>9 973 592.00 €</b>	

## Proposition pour budget d'Investissement

Reprise des opérations d'investissement engagées sur 2011 et non réalisées au 31-12-2011

Libellé	2011	RAR
Nouvelle Halle Croix Saint Jacques	417 480,00 €	
Ecole des Renondaines (toiture, fenêtres, chauffage)	35 205,00 €	
Aménagement du cimetière (accès, parking, columbarium)	388 886,00 €	
Sport Tennis	289 484,00 €	
Bartelottes (école et gymnase)	121 749,00 €	
Voierie(voie nouvelle	109 332,00 €	
Bâtiments publics (Mairie, CCAS, escale)	189 994,00 €	
Scolaire	180,00 €	
Nouvelle Vidéo protection	100 000,00 €	
PLU	11 171,00 €	
Bail voierie et bail éclairage	48 940,00 €	
Travaux divers	19 734,00 €	
Mobilier, Matériels, Véhicule	26 448,00 €	
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>1 758 603,00 €</b>	

- Proposition d'investissements 2012

Libellé	2012
Bartelottes : Ecole et Gymnase (environ 50% du coût des travaux)	4 061 276,00 €
Autres investissements Notamment:	2 257 772,00 €
Aménagements Mairie : sous sol parkings	546 000,00 €
Piste Saint Eloi	345 000,00 €
Bail voirie, Bail éclairage	406 000,00 €
Passerelle Rue des écoles	150 000,00 €
Acquisitions foncières	130 000,00 €
Véranda Croix Saint Jacques	108 000,00 €
<b>MONTANT TOTAL</b>	<b>6 319 048,00 €</b>

- Dépenses et recettes prévisionnelles

Dépenses d'investissement (y compris RAR au 31.12.11)	
Opérations d'équipement	6 319 048,00 €
Remboursement dette	990 000,00 €
Versement subvention	60 000,00 €
Opération d'ordres provisions pour charges	173 846,00 €
Reprise déficit 2011	1 202 559,00 €
Restes à réaliser au 23-12-2011	1 758 603,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>10 504 058,00 €</b>

Recettes d'investissement	
Virement de la section de fonctionnement	1 907 497,00 €
R.A.R au 31.12.11 (dont 1 000 000 € emprunt)	1 337 634,00 €
Remboursement de la TVA	360 000,00 €
Dotations amortissement	127 468,00 €
+ Produits de cessions (Bartelottes)	400 000,00 €
Taxe locale d'équipement	51 000,00 €
Reprise excédent de fonctionnement 2011	1 633 120,00 €
Emprunt 2011 - estimation	3 200 812,00 €
Subventions Etat, Région, Département - estimation	1 486 525,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>10 504 058,00 €</b>

**Monsieur BRUN** précise que la commune conserve un ratio d'endettement tout à fait correct.

**Monsieur GUYMARD** demande des précisions sur les subventions attendues et sur les projets concernés.

**Monsieur MEUR** répond que les subventions mentionnées concernent principalement les équipements qui vont être construits sur le site des Bartelottes. Une demande a été déposée auprès de la Région et du Département dans le cadre d'un contrat régional/départemental. Ce dossier initié, en 2008, est en attente de validation par la commission permanente du Conseil Régional. Suite à certains arbitrages, il n'a pas été inscrit à l'ordre du jour en janvier. Sollicité sur le sujet, notre Conseiller Régional a indiqué que notre contrat n'avait pas été retenu car la commune de LA VILLE DU BOIS s'était vu notifier un constat de carence par Monsieur le Préfet, n'ayant pas répondu aux obligations de la loi SRU en matière de construction de logements sociaux pendant la période 2008/2011.

Un rendez-vous a donc été demandé à Madame DE LA GONTERIE, Vice-présidente chargée des finances et des contrats à la Région afin de défendre notre dossier. Après de nombreux contacts sans retour, une réunion vient d'être fixée pour le 02 avril prochain.

Cette subvention est essentielle à la réalisation des équipements publics nécessaires à l'accueil des nouvelles populations attendues, à travers les projets de création de logements en cours ou à venir, et notamment afin de se conformer aux prescriptions de la loi SRU.

Il faut cependant constater que les critères d'attribution ont évolué. Les communes font des efforts en matière de logement et doivent également prévoir les services publics en fonction de l'évolution de leur population. Leur financement est de plus en plus difficile à assumer.

**Monsieur GUYMARD** rappelle que l'opposition a régulièrement alerté la municipalité sur la nécessité de construire des logements sociaux et que les actions ont été trop tardives, d'où les conséquences actuelles, ou à venir, sur le taux d'endettement de la commune, si les subventions ne sont pas attribuées.

**Monsieur MEUR** explique que la mise en œuvre de programme de constructions de logements sociaux est difficile. Sur la commune, le foncier est morcellé, il est couteux, l'arrivée de logements sociaux est souvent mal vécue par le voisinage, les bailleurs sociaux ont du mal à monter les opérations. Le contexte économique est complexe.

**Madame PUJOL** constate cependant qu'il y a une dizaine d'années, le foncier était moins cher et moins morcellé mais que les choix politiques de l'époque n'étaient pas guidés par la nécessité de construction de logements sociaux.

**Monsieur MEUR** répond que le taux de logement sociaux passera de 4% en 1995 à environ 12% à l'issue des programmes en cours, ce qui est un progrès considérable, au regard de la situation géographique (desserte transports, espaces boisés protégés, etc.) et économique du territoire.

**Monsieur GUYMARD** souhaite avoir des informations sur l'endettement de la commune.

**Monsieur BRUN** répond, en complément des éléments transmis dans la note de synthèse, qu'en 2015, la dette communale est évaluée à 16 millions pour 8 000 habitants, en conservant un autofinancement réduit mais existant tout en maintenant le taux de la fiscalité.

## BUDGET ASSAINISSEMENT

Résultats budgétaires 2011 :

### Fonctionnement

Fonctionnement	Budget Primitif 2011	Dépenses / Recettes réalisées
Dépenses	184 768,00 €	145 979,76 €
Recettes	184 768,00 €	196 818,13 €
<b>Excédent d'exploitation 2011</b>		<b>50 838,37 €</b>
<b>Reprise excédent 2010</b>		<b>35 297,26 €</b>
<b>Résultat de clôture 2011 – Excédent</b>		<b>86 135,63 €</b>

### Investissement

Investissement	Budget primitif 2011	Dépenses et recettes réalisées	RAR au 31.12.11
Dépenses	452 004,00€	158 367,72 €	23 788,44 €
Recettes	452 004,00 €	167 605,04 €	22 050,00 €
<b>Excédent budgétaire 2011</b>		<b>9 237, 32 €</b>	
<b>Reprise déficit d'investissement 2010</b>		<b>21 838,86 €</b>	
<b>Résultat de clôture 2011 - Déficit</b>		<b>12 601,54 €</b>	1 738,44€

### Résultat de clôture

RESULTAT DE CLOTURE 2011	
Excédent de fonctionnement	86 135,63 €
Déficit d'investissement	12 601,54 €
Excédent net 2011	73 534,09 €
RAR au 31/12/11 qui présente un déficit de clôture de	1738,44 €
<b>Excédent global (fonctionnement et investissement)</b>	<b>73534,09 €</b>
<b>Résultat constaté en tenant compte des restes à réaliser - Déficit</b>	<b>71795,65 €</b>



## Orientations budgétaires 2012 - Assainissement

### Fonctionnement

Fonctionnement	Budget Primitif 2011	Dépenses / Recettes réalisées	2012
Dépenses	184 768 ,00 €	145979,76 €	285 606,00 €
Recettes	184 768,00 €	196 818,13 €	285 606,00 €

### Investissement

Investissement	Budget primitif 2011	Dépenses et recettes réalisées	RAR au 31.12.11	2012
Dépenses	452 004,00 €	158 367,72 €	23 788,44 €	1 152 500,00 €
Recettes	452 004,00 €	167 605,04 €	22 050,00 €	1 152 500,00 €

### Travaux prévisionnels

Travaux RN 20	871 445,00 €
Mise en conformité bâtiments communaux	100 000,00 €
Diagnostic schéma directeur	58 000,00 €
Zonage	16 000,00 €
Etude spécifique Grande Rue	9 500,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 054 946,00 €</b>

**Monsieur CHARLOT** précise, concernant les travaux relatifs à la RN20, que suite à une étude de faisabilité sur la résolution des pollutions du ru Gaillard, issues des réseaux unitaires longeant la RN20 à LONGPONT SUR ORGE, LA VILLE DU BOIS et BALLAINVILLIERS, il a été préconisé la mise en séparatif de l'assainissement le long de la RN20 réalisée par le SIVOA. Le montant global des travaux a été estimé à 1 200 000,00€ H.T. réparti sur les 3 collectivités. Cette solution technique proposée ayant été refusée par l'UTD et au regard de l'urgence à réaliser les travaux, le projet a été substantiellement modifié prévoyant la réalisation de collecteurs EP / EU de chaque côté de la RN 20 et une nouvelle répartition financière au linéaire de réseau par ville. Ces modifications ont eu pour conséquence une augmentation significative du montant des travaux à réaliser, estimé, pour LA VILLE DU BOIS, à 871 445,49€. La commune a donc demandé au SIVOA de revaloriser la subvention envisagée, a sollicité l'attribution d'une subvention exceptionnelle et demandé l'obtention d'un prêt sans intérêt pour le financement de cette opération.

### Délibération 2012D24

Sur la proposition de Monsieur le Maire et sur présentation du rapport par Monsieur BRUN, adjoint au Maire chargé des Finances,

**VU** l'article L.2312-1 alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à l'organisation du Débat d'Orientations Budgétaires,

**VU** l'ordonnance 2005-1027 du 26 août 2005 relative à la simplification et à l'amélioration des règles budgétaires et comptables applicables aux collectivités territoriales, à leurs groupements et aux établissements publics locaux qui leur sont rattachés,

**VU** les travaux de la commission finances en date du 19 mars 2012,

**CONSIDERANT** que le débat doit se tenir dans les deux mois précédant l'examen du budget primitif,

Le Conseil Municipal,

**APRÈS avoir débattu,**

**PREND ACTE** de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire « commune et assainissement » dont les grands axes sont précisés dans le document annexé à la délibération.

**Convention d'investissement d'aide financière de la Caisse d'Allocations Familiales  
pour la création d'une halle en extension du centre de loisirs de la Croix Saint Jacques :  
Avenant n°3**

**Monsieur MEUR** procède à l'exposé des motifs.

**Délibération 2012D25**

Sur le rapport de Monsieur le Maire,

**CONSIDÉRANT** la convention n° 104-2008 signée entre la commune et la Caisse d'Allocations Familiales, pour le financement de la création d'une halle en extension du centre de loisirs de la Croix Saint Jacques,

**CONSIDERANT** que la convention, d'une validité de 2 ans et expirant le 21 avril 2010 a été prorogée d'un an par avenant n°1, soit jusqu'au 21 avril 2011, puis jusqu'au 21 avril 2012, par avenant n°2,

**CONSIDÉRANT** que les travaux de réhabilitation de la Halle ne sont pas achevés et qu'il convient de proroger à nouveau cette convention d'une année, soit jusqu'au 21 avril 2013,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** la délibération du 30 septembre 2008 n° 08.09/F3 autorisant le Maire à signer la convention à intervenir entre la Caisse d'Allocations Familiales et la ville pour un prêt sans intérêt de 146 272€ (145 765 € pour les travaux et 507 € pour l'équipement) pour la création d'une halle en extension du centre de loisirs à la Croix St Jacques,

**VU** la convention n° 104-2008 signée entre la commune et la Caisse d'Allocations Familiales, pour le financement de cette structure pour un prêt sans intérêt de 146 272 € (145 765€ pour les travaux et 507 € pour l'équipement),

**VU** la délibération n°2010-64 du 29 juin 2010, autorisant le Maire à signer l'avenant n°1 portant prorogation de la convention n° 104-2008 jusqu'au 21 avril 2011,

**VU** l'avenant n°1, signé entre la commune et la Caisse d'Allocations Familiales portant prorogation de la convention n° 104-2008 jusqu'au 21 avril 2011,

**VU** l'avenant n°2, signé entre la commune et la Caisse d'Allocations Familiales portant prorogation de la convention n° 104-2008 jusqu'au 21 avril 2012,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, **à l'unanimité,**

**RATIFIE** les termes de l'avenant n°2 à la convention n° 104-2008 prorogeant la validité de ladite convention jusqu'au 21 avril 2013,

**AUTORISE** Monsieur le maire à signer l'avenant n° 3 et toutes pièces afférentes.

**Régie de recettes multiples : Modification**

**Madame DONNEGER** rappelle que par délibération en date du 03 octobre 1996, le Conseil Municipal décidait la création d'une régie de recettes multiples afin d'encaisser les produits issus de la restauration scolaire et restaurations diverses (foyer des anciens, repas à domicile, services extérieurs), pour la jeunesse des droits d'entrée, sorties, séjours, repas au restaurant scolaire, pour tes accueils de loisirs, de l'accueil pré et post scolaire, journée avec repas, demi-journée avec ou sans repas, séjours, du transport scolaire, de la maison de la petite enfance, du conservatoire de musique et de danse et des classes transplantées. Afin de se conformer aux prescriptions du percepteur, il est nécessaire de compléter la délibération et d'autoriser l'encaissement de l'étude

dirigée et surveillée ainsi que des produits issus de la cantine, de l'accueil pré et post, de l'accueil de loisirs, des études, des classes transplantées pour les enfants scolarisés dans d'autres communes que LA VILLE DU BOIS selon convention passée entre les communes concernées.

### **Délibération 2012D26**

Sur le rapport de Monsieur le Maire,

**VU** la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,

**VU** le décret n° 62.1587 du 29 décembre 1962, portant règlement général sur la comptabilité publique et notamment l'article 18,

**VU** le décret n° 92.681 du 20 juillet 1992 relatif aux régies de recettes et aux régies d'avances des organismes publics,

**VU** le décret n° 97-1259 du 29 décembre 1997 relatif à la création des régies de recettes, d'avances et de recettes des collectivités locales et des établissements publics locaux,

**VU** le décret n° 2008-227 du 5 mars 2008 abrogeant et remplaçant le décret n° 66-850 du 15 novembre 1966 relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs,

**VU** l'arrêté du 5 mars 2008 portant application des articles 19 et 20 du décret n°2008-227 du 5 mars 2008 relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs (JO du 7 mars 2008),

**VU** la délibération du Conseil Municipal en date du 3 octobre 1996, relative à la création d'une régie de recettes multiples,

**VU** la décision 2004/09-27 en date du 6 septembre 2004 relative à l'extension de la régie de recettes multiples à l'encaissement des produits pour les transports scolaires,

**VU** la décision 2006/07-13 en date du 6 juillet 2006 relative à l'extension de la régie de recettes multiples à l'encaissement des produits pour la maison de la petite enfance,

**VU** la délibération N°08.07-F3 du 8 juillet 2008 relative à l'extension de la régie de recettes multiples à l'encaissement des produits provenant de l'école de musique et de danse et des classes transplantées, à la création d'une régie de dépense, à la modification du montant de l'encaisse et à l'ouverture d'un compte,

**CONSIDERANT** qu'il faut intégrer à la régie de recettes multiples les produits de l'étude dirigée dans les écoles,

**CONSIDERANT** qu'il faut intégrer à la régie de recettes multiples les prestations scolaires ; cantine, accueil pré et post, accueil de loisirs, études, classes transplantées pour les enfants scolarisés dans d'autres communes que LA VILLE DU BOIS selon convention passée entre les communes concernées,

Après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

**INDIQUE** que la régie de recettes multiples est destinée à encaisser les produits suivants :

- étude surveillée et dirigée
- jeunesse : droits d'entrée – sorties – séjours - repas au restaurant scolaire
- restauration scolaire et restaurations diverses : foyer des anciens – repas à domicile services extérieurs,
- accueil de loisirs : pré et post scolaire – journée avec repas – demi-journée avec ou sans repas – séjours
- transport scolaire
- maison de la petite enfance
- conservatoire de musique et de danse
- classes transplantées
- cantine, accueil pré et post, accueil de loisirs, études, classes transplantées pour les enfants scolarisés dans d'autres communes que La Ville du Bois selon convention passée entre les communes concernées,

**PRECISE QUE :**

1. cette régie sera installée à la mairie de LA VILLE DU BOIS (Essonne)
  2. le montant maximum de l'encaissement que le régisseur est autorisé à conserver est fixé mensuellement à 47 200 €,
  3. le régisseur est tenu de verser auprès du comptable public assignataire le montant de l'encaisse dès que celui-ci atteint le maximum fixé,
  4. le régisseur est assujéti à un cautionnement applicable à la régie multiple et dont le montant est fixé dans l'acte de nomination selon la réglementation en vigueur,
  5. le régisseur percevra une indemnité de responsabilité dont le taux est fixé dans l'acte de nomination selon la réglementation en vigueur,
  6. les recouvrements des produits seront effectués par procédé informatique et encaissés sous forme d'espèces, de chèques, prélèvement automatique, TIP ou tout autre moyen moderne,
- INDIQUE** qu'un compte de dépôt de fonds sera ouvert au nom du régisseur es qualité auprès du comptable public.
- INDIQUE** que le régisseur pourra effectuer des remboursements et des avoirs au cas par cas par procédé informatique,

**Transmission des actes budgétaires au contrôle de légalité par voie dématérialisée :**  
**Avenant n°1**

**Madame DONNEGER** procède à l'exposé des motifs.

**Délibération 2012D27**

Sur le rapport de Monsieur le Maire,

**CONSIDERANT** que par délibération en date du 14 décembre 2010, le Conseil Municipal a approuvé l'adhésion de la commune au programme ACTES (Aide au contrôle de légalité dématérialisé),

**CONSIDERANT** que ce protocole permet d'envoyer à la préfecture, par voie électronique et sécurisée et de manière presque instantanée, les actes administratifs accompagnés de leurs pièces annexes,

**CONSIDERANT** la décision de la Direction Générale des Collectivités Locales de la Préfecture d'étendre cette dématérialisation aux actes budgétaires,

**VU** l'avenant n°1 à la convention d'adhésion de la commune au programme ACTES,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 à la convention passée avec la Préfecture de l'Essonne pour ajouter à la convention initiale, la possibilité de télétransmettre les actes budgétaires soumis au contrôle de légalité.

**Modification de façade et aménagement du rez-de-chaussée de l'hôtel de ville :**  
**Autorisation de signer le permis de construire**

**Monsieur CHARLOT** précise que ce point a été étudié en commission travaux. Le permis de construire porte notamment sur la modification de la façade de la mairie au niveau du rez-de-chaussée, actuellement pourvue de portes de garage. L'objectif est d'aménager l'intérieur en espaces de travail afin de mieux accueillir la population dans certains services, comme le service scolaire.

**Madame PUJOL** espère que les locaux, libérés par le service scolaire, seront réhabilités avant d'être affectés à d'autres services. Concernant la modification de façade, elle précise qu'elle est pour l'amélioration des conditions de travail des agents mais s'abstiendra de voter par rapport à l'esthétique du projet.

### **Délibération 2012D28**

Sur le rapport de Monsieur le Maire,

**CONSIDERANT** le projet réhabilitation de l'Hôtel de Ville,

**VU** le plan de façade présenté,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, **à la majorité,**

**1 Abstention : V. PUJOL**

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le permis de construire portant modification de façade et aménagement du rez-de-chaussée et toutes pièces y afférentes.

### **Régularisation d'emprise d'alignement rue des Joncs Marins : Acquisition de la parcelle cadastrée AC n°729 de 27 m<sup>2</sup>**

**Monsieur CHARLOT** procède à l'exposé des motifs.

### **Délibération 2012D29**

Sur le rapport de Monsieur le Maire,

**CONSIDERANT** la nécessité de procéder à la régularisation d'emprise d'alignement de parcelle rue des Joncs Marins,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, **à l'unanimité,**

**DÉCIDE** d'acquérir à titre gracieux auprès des consorts CLEMENT - VINCENT, domiciliés 35, rue des Joncs Marins, la parcelle cadastrée AC n°729 d'une superficie de 27 m<sup>2</sup>,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire et notamment l'acte notarié devant intervenir entre la commune et les propriétaires.

### **Régularisation d'emprise d'alignement Ruelle des Néfliers : Acquisition de la parcelle cadastrée AE n°514 de 16 m<sup>2</sup>**

**Monsieur CHARLOT** procède à l'exposé des motifs.

### **Délibération 2012D30**

Sur le rapport de Monsieur le Maire,

**CONSIDERANT** la nécessité de procéder à la régularisation d'emprise d'alignement de parcelle ruelle des Néfliers,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, **à l'unanimité,**

**DÉCIDE** d'acquérir à titre gracieux auprès des consorts CHARBONNIERS, domiciliés 30, ruelle des Néfliers, la parcelle cadastrée AE n°514 d'une superficie de 16 m<sup>2</sup>,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire et notamment l'acte notarié devant intervenir entre la commune et les propriétaires.

**Acquisition d'un piano par l'école de musique :**  
**Demande de subvention auprès du Conseil Général**

Madame PEUREUX procède à l'exposé des motifs.

**Délibération 2012D31**

Sur le rapport de Monsieur le Maire,

**CONSIDERANT** la volonté de l'école municipale de musique de la commune, d'acquérir un nouveau piano pour les élèves, dans le cadre du renouvellement de leurs équipements,

**CONSIDERANT** que cet instrument de musique sera dédié au service de la production de travaux des élèves fréquentant les cours à l'école de musique mais également lors des manifestations en public : concert des professeurs, concert de la Ste Cécile, fête de la musique etc.,

**CONSIDERANT** l'aide en investissement du Conseil Général, pour les écoles de musique, de danse, d'art dramatique, d'arts visuels et de cirque votée par délibérations de l'Assemblée départementale n°2008-03-0020-A du 15/12/2008 et n°2006-06-0019 du 23/10/2006,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

**APPROUVE** l'acquisition d'un piano pour l'école municipale de musique, pour un montant de 6 262,00€ H.T (soit 7 490€ TTC),

**SOLLICITE** auprès du Conseil Général une subvention au taux maximum soit 2 630 € correspondant à 42% du coût d'acquisition de l'instrument,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document concernant ce dossier.

**Organisation des classes transplantées par l'école A. PARE :**  
**Modification des modalités financières pour les séjours des classes de CE1**

**Monsieur DELATTRE** indique qu'un organisateur a baissé le prix d'une prestation et qu'il est proposé de diminuer la participation des familles en conséquence.

**Délibération 2012D32**

Sur le rapport de Monsieur le Maire,

**CONSIDERANT** que dans le cadre des projets de classes transplantées présentés par l'école A. PARÉ et validés lors de la séance du Conseil Municipal du 31 janvier 2012, suite à une erreur de tarification de l'un des prestataires, il est nécessaire de modifier les modalités financières concernant les classes de CE1 comme suit:

**Descriptif classe transplantée des C.E.1 :**

Organisme et lieu de la prestation:	Paris - «Envol 'Espace»
Dates des séjours:	Du 3 au 5 avril 2012 (3 jours) et le 29 mai (1 journée)
Nombre de participants:	56 élèves (2 classes)
Encadrement:	Enseignants et accompagnateurs
Activité Principale:	« Ma première découverte de Paris »

**Détails financiers:**

**Rappel du 31/01/2012 :**

	<i>Couts €</i>	<i>Nb d'élèves</i>	<i>Participation Mairie/élève</i>	<i>Participation Famille/élèves</i>	<i>Payable en</i>
<i>C.E.1</i>	<i>4 130,92</i>	<i>56</i>	<i>30,37</i>	<i>38€</i>	<i>1 fois</i>

Nouvelle proposition:

	Coûts €	Nb d'élèves	Participation Mairie/élève	Participation Famille/élèves	Payable en
C.E.1	3861,91 (2499,78+1362,13)	56	30,37	33,20 €	1 fois

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

**ACCEPTE** cette modification en faveur des familles et fixe la participation financière à 33,20€/élève,

**FIXE** le montant total des dépenses des classes CE1 à 3861,91 € (au lieu de 4 130,92€),

**AUTORISE** Monsieur le maire à signer les nouveaux contrats avec le prestataire « Envol 'Espace » (annulant les précédents) et à établir la participation demandée aux familles comme indiquée ci-dessus.

### **Décisions du maire en application de l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales**

Conformément à l'article L.2122-23 du code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire rend compte au Conseil Municipal des décisions prises en vertu de l'article L.2122-22 du CGCT.

2012DM245 : Spectacle « Swing la lune » - Carnaval de Bineau  
Convention signée avec FIVA Production à PARIS (75) pour un montant de 1 000 € TTC

2012DM246 : Contrat de cession: Echassiers - Carnaval de Bineau  
Convention signée avec ART TOP à MONS EN MONTOIS (77) pour un montant de 827€ TTC

2012DM247 : Contrat couleurs Brazil- Carnaval de Bineau  
Convention signée avec COULEUR BRAZIL 5 à PARIS (75) pour un montant de 620€ TTC

2012DM248 : Travaux de VRD pour l'aménagement de la Voie Nouvelle  
Marché attribué à la société SCREG à MONTLHERY (91) pour un montant de 62 596,50€ HT

2012DM249 : Réaménagement du chemin des Riots et d'un parking pour le cimetière rue du Gaizon - Lot n°1 VRD  
Marché attribué à la société SCREG à MONTLHERY (91) pour un montant de 209 225,45€ HT

2012DM250 : Réaménagement du chemin des Riots et d'un parking pour le cimetière rue du Gaizon - Lot n°2 Eclairage public  
Marché attribué à la société SPIE à BONDOUFLE (91) pour un montant de 39 442,40€ HT

2012DM251 : Mission d'assistance à la mise en œuvre de l'extension du dispositif de vidéo surveillance  
Marché attribué à la société TECHNOMAN INGENIEURIE à LYON (69) pour un montant de 3 900€ HT

### **Questions Diverses**

**Madame PUJOL** remercie la municipalité pour son soutien lors de la suppression du poste de RASED et propose au Conseil Municipal, lors d'une prochaine séance de voter une motion en ce sens. D'autre part, elle demande l'installation de lavabos adaptés pour le lavage du matériel à l'école A. PARE.

**Question du public** : Est-il possible de prévoir le remplacement des fenêtres à l'école A. PARE car il y fait froid en hiver et très chaud en été et cela dure depuis quelques années.

**Monsieur MEUR** répond que la municipalité a conscience des problématiques, des travaux importants ont d'ailleurs été entrepris dans les écoles ces dernières années (toit des Renondaines, réfection des sanitaires, réalisation d'un nouvel équipement aux Bartelottes). Il y a malheureusement

des priorités et ces travaux ne pourront être effectués cette année, ni l'année prochaine mais se sera fait.

**Madame PEUREUX** rappelle que le 9<sup>ème</sup> festival du jazz se tiendra les 23, 24 et 25 mars 2012.

Aucune autre question n'est formulée, la séance est close à 20h45.

Le Maire,  
Jean-Pierre MEUR.